

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juin 2022**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (AEP) 2022
VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juin 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 9 juin 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Ronny PONCE, Mme Monique GIBERT, M. Yves GUIRAUD, Mme Christine SANCHEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY à M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine BONNET à M. José MARTINEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Véronique NEIL.

Excusés

Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2311-1, L.2311-2 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L.1612-2 du même code ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2845 en date du 11 avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe eau potable (AEP) ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2899 en date du 20 juin 2022 approuvant l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe eau potable (AEP) ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 19 mai 2022 ;

CONSIDERANT que les budgets primitifs 2022 concernant l'eau et l'assainissement ont été votés sans reprise anticipée des résultats antérieurs.

CONSIDERANT que les comptes administratifs 2021 ont été adoptés et sont concordants avec les comptes de gestion 2021.

CONSIDERANT qu'il convient d'inscrire les crédits relatifs à la décision d'affectation ou de report des résultats 2021.

CONSIDERANT qu'il convient ainsi de modifier les crédits budgétaires votés à l'aide d'un budget supplémentaire, et d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'exploitation du budget supplémentaire assainissement 2022 s'équilibre donc à 514 K€ de crédits supplémentaires :

- Recettes

Chapitre 002 : le montant inscrit correspond à la reprise de l'excédent d'exploitation 2021 du budget annexe DSP et s'élève à 159 K€

Chapitre 70 : le montant inscrit en produit s'élève à 355 K€ et permet d'équilibrer la section d'exploitation.

- Dépenses

Chapitre 002 : le montant inscrit correspond à la reprise du déficit d'exploitation 2021 du budget annexe assainissement et s'élève à 514 K€

La section d'exploitation du budget supplémentaire assainissement 2022 s'équilibre donc à 514 K€ de crédits supplémentaires.

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget supplémentaire assainissement (EU) 2022 s'équilibre sans augmentation de crédits :

- Recettes

Chapitre 001 : report du solde excédentaire d'exécution 2021 du budget annexe DSP eau potable pour 743 K€ et du budget assainissement (EU) pour 954 K€, soit au total 1 698 K€.

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des emprunts est revu à la baisse de – 1 698 K€.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le budget supplémentaire ci-annexé d'un montant de + 514 970 € au sein de la section d'exploitation et de 0 € au sein de la section d'investissement du budget annexe eau potable (AEP).

Transmission au Représentant de l'État
N° 2905
Publication le 21/06/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 21/06/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220620-7755-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

A VOTER LIGNE PAR LIGNE - BA EAU AEP - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Fonctionnement DEPENSES			
		BS 2022	Résultats du vote
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel		
014	Atténuation de produits		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
042	Dotation aux amortissements		
002	Résultat d'exploitation reporté	514 969,95	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE		514 969,95	Adopté à l'unanimité

Investissement DEPENSES			
		BS 2022	Résultats du vote
16	Emprunts, cautionnements		
040	Subventions transférables		
RAR21	Restes à réaliser 2021		
Total dépenses d'inv hors opérations		0,00	Adopté à l'unanimité

Fonctionnement RECETTES			
		BS 2022	Résultats du vote
013	Atténuation de charges		
70	Produits et ventes diverses	355 686,07	Adopté à l'unanimité
75	Autres produits de gestion courante		
042	Subventions d'investissement		
002	Résultat d'exploitation reporté	159 283,88	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		514 969,95	Adopté à l'unanimité

Investissement RECETTES			
		BS 2022	Résultats du vote
001	Solde exécution invt reporté	1 698 443,68	Adopté à l'unanimité
13	Subventions		
16	Emprunts	-1 698 443,68	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements		
21	Vir. de la section de fonctionnement		
RAR21	Restes à réaliser 2021		
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	Adopté à l'unanimité

Code INSEE

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
 Nombre de membres présents : 37
 Nombre de suffrages exprimés : 46
 9 procurations

VOTES : *Unanimité* Pour : 46

Contre :

Date de convocation : 09/06/2022

Le Président



Présenté par le Président

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 20 juin 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE	Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC			MONTARNAUD	Valérie	BOUYSSOU		Procuration V. NEIL
ANIANE	Nicole	MORERE			MONTARNAUD	Anthony	GARCIA		
ANIANE	Nicolas	ROUSSARD		Procuration P. SACASC	MONTARNAUD	Laurent	ILLUMINATI		
AUMELAS	Ronny	PONCE		Sandrine LOUKANI (suppléante)	MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER		Catherine GIL (suppléante)
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ		Cécile LEMOINE (suppléante)	PLAISSAN	Béatrice	FERNANDO		Procuration J.-M. ISURE Bernard PINGAUD (suppléant)
ARGELLIERS	Pierre	AMALOU		Florence LAUSSEL (suppléante)	POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC		Gilles BOULOUYS (suppléant)
BELARGA	José	MARTINEZ		Cécile LANGREE (suppléante)	POUZOLS	Véronique	NEIL		Francis RICARD (suppléant)
CAMPAGNAN	Jean-Marc	ISURE		Jean-Manuel YORIS (suppléant)	PUECHABON	Xavier	PEYRAUD		Christelle AVIAT (suppléante)
GIGNAC	Jean-François	SOTO			PUILACHER	Martine	BONNET		Procuration José MARTINEZ Mohamed EL MAHI (suppléant)
GIGNAC	Martine	LABEUR		Procuration N. CHRISTOL	ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN		
GIGNAC	Olivier	SERVEL			ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC		
GIGNAC	Marie-Hélène	SANCHEZ	X		ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES		
GIGNAC	Philippe	LASSALVY		Procuration O. SERVEL	ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal	DUMAS		
GIGNAC	Stéphanie	BOUGARD-BRUN	X		ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ		Procuration R. TARC
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL			ST ANDRE DE SANGONIS	Christine	SANCHEZ		
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN		Jean-Louis RANDON (suppléant)	ST ANDRE DE SANGONIS	Yves	GUIRAUD		
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS		Procuration D. CABLAT Danielle HOCHART (suppléante)	ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO		Pascal THEVENIAUD (suppléant)
LAGAMAS	Christian	VILOING		Pierre ANCIAN (suppléant)	ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND		Bernard CAUMEIL (suppléant)
LE POUGET	Thibaut	BARRAL	X		ST GUILHEM LE DESERT	Robert	SIEGEL		Jean-Philippe MORESMAU (suppléant)
LE POUGET	Josette	CUTANDA			ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE		
MONTARNAUD	Jean-Pierre	PUGENS			ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIAK		
					ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN		
					ST PARGOIRE	Monique	GIBERT		
					ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI		Procuration J.-P. PUGENS Evelyne GELLY (suppléante)
					ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO		Monique VIALLA (suppléante)
					TRESSAN	Daniel	JAUDON		Sylvie MOYANO (suppléante)
					VENDEMIAN	David	CABLAT		Christine FERNANDEZ-FAUCILHON (suppléante)

Certifié exécutoire par le Président

, compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le

A

, le

BUDGET EAU POTABLE (AEP) - BS 2022 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
042	Dotation aux amortissements	
002	Résultat d'exploitation reporté	514 970
DEPENSES DE L'EXERCICE		514 970

RECETTES		
002	Résultat d'exploitation reporté	
013	Atténuation de charges	
70	Produits et ventes diverses	355 686
75	Autres produits de gestion courante	
77	Produits exceptionnels	
042	Subventions d'investissement	
002	Résultat d'exploitation reporté	159 284
RECETTES DE L'EXERCICE		514 970

EAU POTABLE (AEP) - BS 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	Solde exécution invt reporté	
16	Emprunts, cautionnements Opérations d'investissement	
040	Subventions transférables	
RAR21	Restes à réaliser 2021	
DEPENSES DE L'EXERCICE		0

RECETTES		
001	Solde exécution invt reporté	1 698 444
13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts	-1 698 444
040	Amortissements	
021	Vir. de la section de fonctionnement	
RAR21	Restes à réaliser 2021	
RECETTES DE L'EXERCICE		0

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	0,00	355 686,07
+		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R	(si déficit)	(si excédent)
O	T	514 969,95	159 283,88
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		514 969,95	514 969,95

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	0,00	-1 698 443,68
+		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
O	T	0,00	1 698 443,68
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	514 969,95	514 969,95
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	514 969,95
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	514 969,95
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	355 686,07		355 686,07
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		355 686,07	0,00	355 686,07

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	159 283,88
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	514 969,95
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-1 698 443,68	0,00	-1 698 443,68
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		-1 698 443,68	0,00	-1 698 443,68

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 698 443,68
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.